

Monsieur l'Inspecteur d'Académie

Vous avez décidé de reconvoquer cette CAPD à un jour et un horaire inhabituels. A notre sens, rien ne justifiait cette décision si ce n'est la volonté de mettre un peu plus en difficulté les élus des personnels.

Pour l'accès à la hors-classe, vous nous proposez un nouveau classement prenant en compte pour les directeurs, la « possibilité, dès cette année, de leur attribuer un point supplémentaire pour le calcul du barème du passage à la hors-classe » (lettre circulaire de M. LEGOFF du 2 avril 09). Cette décision exclurait 20 collègues de la nouvelle liste.

Les délégués du personnel unanimes ont refusé mardi 28 avril de siéger estimant qu'il s'agissait là à la fois d'une grave atteinte au paritarisme dans le sens où tout travail déjà effectué en CAP pourrait, à tout moment, être défait par une autre CAP et d'une décision injuste. Comment les délégués du personnel pourraient-ils expliquer aujourd'hui aux 20 collègues exclus de la nouvelle liste des 59 que cette mesure est juste et justifiée ?

Pour notre part, nous refusons toujours de choisir quels seront les collègues qui seront « perdants » et ceux qui seront « gagnants ».

C'est la raison pour laquelle nous demandons à l'administration d'abonder de 20 places la dotation de l'Essonne afin qu'aucun collègue ne soit lésé.